

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 novembre 2014

Signature par l'UIMM et quatre syndicats de l'accord sur la formation professionnelle dans la métallurgie.

Réunis ce jour, l'UIMM, la CFDT, FO, la CFTC et la CFE-CGC ont signé l'accord sur la formation professionnelle tout au long de la vie. La CGT doit consulter ses instances et donnera sa position dans quelques jours.

Cet accord intervient en application de l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013 et de la loi du 5 mars 2014 relative à l'emploi, la formation professionnelle et à la démocratie sociale et a pour ambition de prolonger avec des priorités renforcées la politique de formation professionnelle de la branche.

Il répond à trois enjeux :

- Poursuivre la mise en œuvre de moyens permettant à la branche de jouer un rôle majeur dans l'anticipation de l'évolution des métiers et qualifications industriels, notamment à travers l'Observatoire prospectif et analytique des métiers et des qualifications de la métallurgie.
- Renforcer l'attractivité des métiers industriels, tant pour les jeunes que pour les demandeurs d'emploi, à travers des partenariats avec tous les acteurs de l'information et de l'orientation professionnelle.
- Développer pour les salariés et les demandeurs d'emploi, à l'occasion notamment de la mise en place du compte personnel de formation, une politique de qualification paritaire des compétences professionnelles dans la branche.

Pour mettre en œuvre cette politique, la branche se dote d'une gouvernance renouvelée à travers la CPNE restreinte, instance dédiée à la définition des priorités de financement de la formation professionnelle et de l'alternance.

Citation de Jean-François PILLIARD, Délégué général de l'UIMM : « **Les partenaires sociaux de la branche ont aujourd'hui défini les priorités d'une véritable politique de branche en matière de formation initiale et continue . C'est un enjeu majeur puisque la relation entre le niveau de compétences et la structure de qualification des salariés d'une part, et la compétitivité des entreprises d'autre part, est indiscutable.** »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 novembre 2014

À propos de l'UIMM :

L'UIMM représente 43 000 entreprises industrielles, celles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, et de l'aéronautique, celles du spatial et du ferroviaire, de l'électricité et de l'électronique, du nucléaire et enfin des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 12 fédérations professionnelles et 70 chambres syndicales territoriales.

A propos du réseau de formation de l'UIMM :

Le « pôle formation des industries technologiques » regroupe sous la même enseigne tous les acteurs du réseau emploi-formation de l'UIMM (CFAI, AFPI, sociétés de services) autour d'un objectif commun : permettre aux entreprises industrielles de disposer des compétences dont elles ont besoin afin de mettre en œuvre leur stratégie et améliorer leur compétitivité. Pour cela, il apporte des réponses aux besoins de formation des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés des entreprises industrielles.

Contact presse :

Catherine DOUMID – catherine.doumid@havasww.com – 01 58 47 93 50